LES INDISPENSABLES

22 mai 2023

Le meilleur de l'info syndicale à Paris…

ENQUÊTE RÉMUNÉRATION PROF

Au 1er septembre 2023

Ce qui change, pour toutes et tous, quel que soit le grade, l'échelle de rémunération, que l'on soit titulaire ou non.

POUR TOUS	Montant brut annuel en mai 2023 €	Montant brut annuel au 1er sept 2023 €	Différence brute annuelle/nette €	Différence brute mensuelle/nette au 1er sept € (environ)
ISOE(part fixe) 2nd degré	1256	2550	1294/1044	107,83/87
ISAE 1er degré	1200	2550	1350/1086	112,5/90,5
Indemnité de Suj. Prof Doc	1000	2550	1550/1238	129,16/103

Nos salaires, à toutes et tous, titulaires ou non, vont donc augmenter d'environ 100€ net.

C'est toujours ça de pris mais on est très loin des 10 % annoncés pour tous.

Rémunération PROFS 1er sept 23

La prime d'attractivité déjà existante (prime Grenelle) augmente et ne devrait concerner que les premiers échelons : de 1 à 7 pour les échelles de titulaires (classes normales uniquement)

PAS POUR TOUTES ET TOUS

PLP Certifiés, PEPS, Prof des Écoles Agrégé·es

Échelon	Augmentation brute Annuelle €	Augmentation brute mensuelle €	Augmentation nette mensuelle (environ) €	Augmentation totale mensuelle nette € ISOE + prime Grenelle (environ)
1	930	77,5	62	149
2	780	65	52	139
3	1320	110	88	175
4	1680	140	112	199
5	1780	148,33	119	206
6	1600	133,33	110	197
7	600	50	40	127

Voir tableau grilles salariales évaluées par la CGT-EP page suivante.

ATTENTION

La courbe de l'évolution salariale est aplanie.

ATTENTION

Prime Grenelle comprise, le professeur certifié, PLP, PEPS Prof des Écoles, de classe normale n'augmentera que de :

- **47,23 € bruts entre le 3ème et le 4ème échelon = 37,8 € bruts environ. Et il faudra attendre 2 ans !**
- **48 € bruts entre le 4ème et le 5ème échelon = 38,4 € nets. Et il faudra attendre 2 ans et demi supplémentaires !**
- **46 € bruts entre le 5ème et le 6ème échelon = 36, 8 nets et il faudra attendre 3 longues années supplémentaires.**
- **48 € bruts entre le 6ème et le 7ème échelon = 38,4 € nets. Et il faudra attendre 3 ans supplémentaires et 3 ans et demi avant d'arriver au 8ème échelon !**

CONCLUSION : Certes les 1ers échelons vont augmenter mais il faudra désormais, entre le 3ème et le 8ème échelon attendre 16 longues années pendant lesquelles la progression salariale totale sera de : 189 € brut soit environ 151 € nets ! SOIT MOINS DE 10 € mensuels nets EN MOYENNE !

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Rémunération PROFS 1er sept 23

Mêmes augmentations en valeurs absolues pour les Agrégé·es

CERTIFIES, PLP, PEPS, PROF DES ÉCOLES (brut)

Échelon	Durée de séjour	Indice	Salaire brut mensuel	+ Primes Grenelle	+Reval. sept 2023	TOTAL BRUT
1	1 an	390	1 891,51	100,00	77,5	2069.01
2	1 an	441	2 138,86	183,33	65	2387.19
3	2 ans	448	2 172,81	170,83	110	2453.64
4	2 ans	461	2 235,87	125,00	140	2500.87
5	2 ans 6 mois	476	2 308,62	91,67	148,33	2548.62
6	3 ans	492	2 386,22	75,00	133,33	2594.55
7	3 ans	519	2 517,17	75,00	50	2642.17
8	3 ans 6 mois	557	2 701,47	33,33		2734,80
9	4 ans	590	2 861,52	33,33		2894,85
10	4 ans	629	3 050,67			3050,67
11	-	673	3 264,07			3264,07

	Annuel	Mensuel
ISAE	1 242,00	103,50
ISOE part fixe	1 256,03	104,67
ISOE part modulable	Annuel	Mensuel
6e, 5e, 4e collège et LP	1 289,44	107,45
3e collège et LP	1 475,74	122,98
1ère année BEP/CAP LP	1 475,74	122,98
Seconde de lycée	1 475,74	122,98
1e, T Lycée, autres LP	937,96	78,16
PRGE Lycée	468,98	39,08

ACTUELLEMENT

ISOE part modulable

=

Indeminité Prof. Principal

À COMPTER DU 1er SEPT 23

La part modulable passe de 937,96€ à 1474,74€ pour les classes de 1ères et terminales LGT et CAP 2ème année.

MONTANTS BRUTS

	Annuel	Mensuel
ISAE	2550	212,50
ISOE part fixe	2550	212,50
Indemnité sujétion Doc	2550	212,50
ISOE part modulable	Annuel	Mensuel
6e, 5e, 4e collège et LP	1289,44	107,45
3e collège et LP	1476	122,98
1ère année BEP/CAP LP	1476	122,98
Seconde de lycée	1476	122,98
1e, T Lycée, autres LP	1476	122,98
PRGE Lycée	468,98	39,08

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Rémunération PROFS non titulaires 1er sept 23

La CGT-EP Paris en action

Les salaires des maîtres délégués, c'est-à-dire les non titulaires de l'enseignement privé vont être alignés sur les salaires des contractuels de l'enseignement public à compter du 1er septembre 2023. **Voir grilles page suivante.**

Cette décision, tant attendue, et réclamée par la CGT-EP depuis toujours a été officialisée par les annonces gouvernementales du 24 avril dernier.

La CGT-EP a donc écrit à M. PIERRE, DRH et à Madame VIAL Cheffe de la division de l'enseignement Privé au rectorat de Paris afin qu'un groupe de travail soit créé.

Le salaires des non-titulaires s'établit à l'échelle de chaque académie et/ou de la région francilienne. Dans l'enseignement public, les non-titulaires sont rémunérés en fonction des principaux critères suivants :

- **le niveau de diplôme**
- **la difficulté de recrutement de la discipline.**
- **l'expérience professionnelle en Lycée Pro et Techno.**

-------- Message original --------
Sujet: Rémunération des Maîtres délégués
Date: Mardi, Mai 09, 2023 12:40 CEST
De: christian.robin@cgt-ep.org <christian.robin@cgt-ep.org>
Pour:

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Madame la Cheffe de Division,

Nous nous permettons de faire suite aux annonces gouvernementales du 24 avril dernier, relatives à l'alignement de la rémunération des Maîtres délégués sur celle des contractuels de l'enseignement public. Le passage des grilles indiciaires des MA1/MA2 à celles des enseignants contractuels du public revêt, en effet, une certaine complexité et s'établit à l'échelle de chaque académie.

La CGT Enseignement Privé sollicite donc un groupe de travail à ce sujet en fin d'année scolaire et/ou en début d'année scolaire prochaine.

Vous en remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, Madame la Cheffe de Division, l'expression de mes salutations distinguées.

Par ailleurs les non-titulaires percevront environ 90€ net de plus (augmentation de l'ISOE/ ISOE/Indem. Suj. Part. pour toutes et tous + augmentation de la prime Grenelle de 300 € supplémentaires/an soit 25€ nets/mois ou 20€ nets.. si peu…

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Grilles salariales des profs non titulaires du Public en Idf

Grille 2ème catégorie BAC + 2

Niveau	Indice Majoré	Indice Brut	Salaire mensuel brut	Salaire net indicatif
1er	321	340	1 556,86 €	1247,51 €
2e	337	363	1 634,46 €	1309,69 €
3e	354	386	1 716,91 €	1375,76 €
4e	372	419	1 804,21 €	1445,71 €
5e	389	442	1 886,66 €	1511,78 €
6e	407	465	1 973,96 €	1581,73 €
7e	425	493	2 061,26 €	1651,69 €
8e	457	536	2 216,46 €	1776,05 €
9e	489	579	2 371,66 €	1900,41 €
10e	521	621	2 526,87 €	2024,77 €
11e	553	662	2 682,07 €	2149,13 €
12e	585	705	2 837,27 €	2273,50 €
13e	620	751	3 007,02 €	2409,52 €

Grille indiciaire des enseignant·es et CPE contractuel·les de 2e catégorie

Indice de recrutement BAC + 2, 1er et 2nd degrés Enseignement général

Indice de recutement BAC + 2 Enseig. techno

Un non-titulaire avec un doctorat est donc recruté avec le salaire brut indiciaire d'un certifié au 5ème échelon, par exemple

Grille 1ème catégorie BAC + 3 et +

ou diplôme requis pour concours en LP

Niveau	Indice Majoré	Indice Brut	Salaire brut mensuel	Salaire net mensuel indicatif
1er	367	408	1 779,96 €	1426,28 €
2e	388	441	1 881,81 €	1507,89 €
3e	410	469	1 988,51 €	1593,39 €
4e	431	500	2 090,36 €	1675,00 €
5e	453	529	2 197,06 €	1760,50 €
6e	475	560	2 303,76 €	1846,00 €
7e	498	591	2 415,31 €	1935,39 €
8e	523	623	2 536,57 €	2032,55 €
9e	548	657	2 657,82 €	2129,70 €
10e	573	690	2 779,07 €	2226,86 €
11e	598	722	2 900,32 €	2324,02 €
12e	623	755	3 021,57 €	2421,18 €
13e	650	791	3 152,52 €	2526,11 €
14e	680	830	3 298,02 €	2642,70 €
15e	710	869	3 443,52 €	2759,29 €
16e	741	910	3 593,87 €	2879,76 €
17e	783	966	3 797,57 €	3042,99 €
18e	821	1 015	3 981,87 €	3190,67 €

Grille indiciaire des enseignant·es et CPE contractuel·les de 1ère catégorie

Il faut rajouter la prime Grenelle à ces rémunérations

Recrutement niveau LICENCE

Recrutement niveau MASTER 1

Recrutement niveau MASTER 2

Recrutement niveau DOCTORAT

Niveau de diplôme	Indice de recrutement
Enseignement professionnel	
< bac +2	367
Bac+2	388

Sont intégrés dans l'échelle de rémunération de la grille 1ère catégorie, les enseignants non-titulaires remplissant les conditions de diplôme pour pouvoir se présenter aux concours internes de recrutement.

Salaires
des profs non titulaires du Public en Idf

Règles applicables pour la prise en compte de l'ancienneté

- **Pour l'enseignement général : 1 échelon glané par tranches de 3 ans d'expérience professionnelle dans l'enseignement**

- **Pour l'enseignement professionnel et technologique : 1 échelon glané par tranche de 5 années d'expérience professionnelle, dans le secteur privé, en lien avec la discipline d'enseignement.**

Un CCMMEP (Commission pour les enseignants du Privé à l'échelle du ministère) au sujet de cet alignement des salaires des Maîtres délégués sur ceux des non-titulaires du Public se tiendra le 2 juin. Il était inique que les titulaires aient les mêmes grilles et pas les non-titulaires.

C'est une très ancienne revendication de la CGT-EP dont nous pouvons nous réjouir.

Nous publions donc les grilles et les modalités de classement du Public, en Idf, qui sont nettement plus favorables que les grilles actuelles du Privé MA1 et MA2.

Comptez sur la CGT-EP qui siège en CCMMEP et dans chaque CCMA francilienne en Ile-de-France pour faire valoir les droits et défendre les intérêts de nos collègues MA en CDD et CDI. Le Ministère tentera sans doute de faire des économies car les non titulaires sont très nombreux dans le Privé sous contrat (20 % au national, 30 % en Idf) et peuvent avoir beaucoup d'ancienneté.

Un non-titulaire avec un Doctorat est donc recruté avec le salaire brut indiciaire d'un certifié au 5ème échelon par exemple. Un non titulaire avec un Master 2 est recruté au dessus de l'échelon 3 des titulaires (hors primes Grenelle).

Cadre de gestion commun aux 3 académies franciliennes et applicable depuis la rentrée 2022 pour les non-titulaires du Public.

Actualisé avec le point d'indice au 1/7/2022

Montant de la Prime Grenelle (ou d'attractivité) pour les contractuels du public. La prime est versée mensuellement au prorata de la quotité de service.

Indice majoré	Montant annuel brut pour un temps complet
≤ 367	1 200 €
de 369 à 388	1 100 €
= 389	1 050 €
de 390 à 410	1 000 €
de 412 à 431	900 €
de 433 à 498	800 €
498 et plus	400 €

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

academie.paris@cgt-ep.org

06 33 26 18 83

La CGT-EP Paris en action

2nd degré

Le jeudi 20 avril dernier, juste avant les vacances et le lendemain de la CCMA du 19 avril, la CGT-EP a rencontré les responsables de l'enseignement privé.

De nombreuses problématiques individuelles ont été résolues. Des problématiques collectives ont aussi avancé :

- Le reclassement MA1 des derniers MA2 de Lycée Professionnel
- Les modalités de report d'ancienneté depuis le 1er septembre 2018 des MA lésés, suite à la VICTOIRE/MARATHON menée, seuls, par la CGT-EP et le SUNDEP Solidaires depuis 2019.

À cette occasion la CGT a fait remonter quelques situations de Maîtres oubliés par le rectorat.

La CGT-EP confirme qu'à ce jour, 17 mai, les arrêtés de reclassement sont prêts et seront envoyés aux Maîtres concernés sous peu, pour un paiement prévu au mois de juin. Pour certains, mais ceci dépend de la durée du report d'ancienneté, le rappel de salaire équivaudra à près de 5000€ nets.

Et la CGT-EP s'en réjouit tout autant que les Maîtres concernés pour lesquels elle s'est battue 4 ans durant, ayant dénoncé et acté les faits d'emblée. Ce qui a été inscrit dans le PV de la CCMA du 3 juillet 2019.

1er degré

Le 30 mai, la CGT-EP sera reçue par Mme Vial et Mme Legal pour de graves problématiques au sein d'une école à Paris. Par ailleurs la CGT-EP, qui n'a pourtant pas d'Élu·e dans le 1er degré, a dû intervenir par le passé car les règles les plus élémentaires n'étaient pas appliquées :

- Un professeur des écoles qui souhaite muter et qui se retrouve sans poste ni affection à la rentrée dans son académie d'origine et dans son académie d' « affectation ».
- Un professeur des écoles qui mute, contre son gré, alors qu'il n'a pas participé au processus du mouvement rectoral.

Le 1er degré à Paris serait-il une zone de non droit ?

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

LYCÉE GÉNÉRAL

Les épreuves anticipées de spécialités en mars et les appréciations pour Parcoursup induisent une année de Terminale en lycée général et technologique réduite à sa portion congrue : quelques mois en fait.

Le ministère de l'Éducation nationale maintient un calendrier du bac intenable tout en méprisant les alertes des enseignants sur le risque de démotivation des élèves et l'absentéisme inhérent.

En effet, dès avril, les élèves connaissent leurs notes de spécialité comptabliisées pour un tiers de la note de bac. Avec les notes des épreuves anticipées de Français, celles du contrôle continu de Première et de Terminale, les élèves connaissent donc 75 % du résultat final : gageure !

Comment ainsi boucler le programmes et envisager l'épreuve de philosophie de juin ?

Comment ainsi préparer au Grand oral, vidé de toute substance ?

Afin de regagner en qualité des apprentissages doivent être repensés. Il faut absolument retrouver le temps d'apprentissage pour nos élèves et le temps de l'enseignement aux professeurs. Et ainsi redonner du sens et de la cohérence à notre lycée

LIEN

Mais pourquoi faut-il garder Parcoursup ?

LYCÉE PRO RÉTROPÉDALAGE ?

Il semblerait bien que les suppressions de filières en Lycée Pro n'aient pas lieu dès la rentrée 2023. Comme la CGT l'annoncait dans sa dernère Com, les DHG sont sorties et il est trop tard pour fermer et ouvrir des filières à moins de 2 mois des vacances d'été.

Quel amateurisme pour ce gouvernement qui ne manquera pas cependant de différer la mesure à la rentrée 2024 si les personnels ne se mobilisent pas en nombre.

RETRAITS POUR JOURS DE GRÈVE

Renseignements pris auprès de notre employeur, le rectorat, les jours de grève ne seront retirés qu'à partir du mois de juin. L'État ne prélèvera pas plus de 4 jours par mois et la CGT a demandé que ce soit 2 jours/mois.

academie.paris@cgt-ep.org

06 33 26 18 83

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Mutuelle et Prévoyance

La Protection Sociale Complémentaire

de l'État

Où en est-t-on ?

Où va-t-on ?

2 volets

- **le volet « santé » : remboursement des consultations, des médicaments , hospitalisations.**

- **le volet « prévoyance » : indemnisation pendant les congés maladie (plein traitement, demi-traitement) accident du travail, maladie professionnelle , invalidité, capital décès…**

Le volet « santé »

Alors que dans le secteur privé, l'employeur est tenu de prendre en charge la moitié de la complémentaire « santé » des salariés, le rectorat ne prend en charge que 15 euros sur la cotisation de la mutuelle « santé » de chaque agent de l'état de puis le 1er janvier 2022.

Si vous ne l'avez pas fait, pensez à faire votre demande de remboursement de 15 euros sur votre plate-forme Colibris, c'est ici : https://portail-paris.colibris.education.gouv.fr/

Il suffit de télécharger l'attestation de votre mutuelle avec la mention suivante : « **Respecte les conditions prévues au II de l'article L. 862-4 et de l'article L. 871-1 du code de la Sécurité Sociale** »

Un accord de méthode a été signé en avril 2022 : à compter du 1er janvier 2025, tous les personnels des différents ministères devaient adhérer au même contrat collectif sur un « panier de soins » identique pour tous pour une unique cotisation dont la moitié sera prise en charge par l'État.

Mais force est de constater que le calendrier a pris du retard et que le dispositif temporaire destiné seulement à assurer la transition vers le futur régime, perdurera au-delà du 1er janvier 2025.

À compter du 1 er janvier 2025, il était prévu que tous les personnels actifs de tous les ministères devraient adhérer au contrat collectif souscrit auprès de l'organisme ou des organismes de protection sociale complémentaire qui auront été sélectionnés après mise en concurrence comme le prévoit l'accord interministériel (arrêté du 30 mai 2022).

Par ailleurs, les retraités et les ayants-droit (conjoint, enfants) des actifs et des retraités pourront adhérer, de manière facultative, au contrat collectif souscrit, avec des garanties identiques à celles proposées aux agents actifs.

academie.paris@cgt-ep.org

06 33 26 18 83

Mutuelle et Prévoyance

Le volet « prévoyance »

Si un régime de prévoyance existe dans l'enseignement privé sous contrat, cela n'est pas le cas pour les fonctionnaires et contractuels du public. Il est donc en gestation.

Le calendrier promis sera-t-il tenu ? Non pour l'ensemble des syndicats même si le ministre de la Transformation et de la Fonction publique « *souhaite* » y arriver à la fin du semestre. Les négociations ou plutôt les « discussions » ont déjà 10 mois de retard et les raisons de ce retard sont nombreuses. Pour la CGT, la volonté de l'ex-ministre Amélie de Montchalin, de dissocier complémentaire santé et prévoyance, n'a « *pas arrangé les choses[…] il n 'y a d'ailleurs pas vraiment de volonté gouvernementale d'aborder rapidement la prévoyance alors que 30 % des agents ne sont pas couverts* ». En effet pour les non-titulaires, ils ont droit, ou non, aux congés maladie, en fonction de leur ancienneté (Ex : 3 ans pour le Congé Grave Maladie, 4 mois pour le Congé de Maladie Ordinaire).

Par ailleurs, la Direction de la Fonction publique refuse que les discussions aient lieu ministère par ministère y voyant là un piège, arguant le fait qu'elle préfère, *dans le cadre de cette réforme, améliorer les garanties statutaires – allongement de la durée du maintien de rémunération par l'employeur public, modification des congés, alignement des droits des contractuels… »*

Attendons de voir si ces intentions sont réelles, ou si elle ne vise pas plutôt à imposer un cadre minimal. Il semblerait que le montant du capital décès soit loin d'atteindre les 3 ans de salaire au bénéficiaire désigné par exemple.

Beaucoup de ces garanties sont déjà prises en charge par le contrat de prévoyance appliqué aux enseignants du privé et la CGT sera d'une grande vigilance pour que leurs garanties soient améliorées et que l'enseignement privé n'en profite pas pour se désengager de ses obligations .

Lycée professionnel

De l'excellence à la liquidation...

Communiqué
07 mai 2023

Après les annonces du Président MACRON, le 4 mai, le ministre Pap NDIAYE a confirmé le lendemain la mise en place à marche forcée, dès septembre 2023, d'une nouvelle réforme du lycée professionnel. Quels sont les enjeux ? Quel avenir pour les lycées pro ? Quel impact sur les enseignant·es ? Pour les élèves ?

Pap NDIAYE sur France Info le 5 mai

Ils ne nous prendraient pas pour des imbéciles ?

Le pouvoir en place poursuit la casse du lycée professionnel, au bénéfice de l'apprentissage, qui coûte moins cher. C'est, à nouveau, le sens de la réforme de 2023.
Les ministres Pap Ndiaye et Carole GRANDJEAN, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, tentent d'amadouer les personnels dans la prose qui nous est adressée (4 mai) : « *construire à vos côtés, faire un choix d'avenir* », blablabla…, « *nous savons l'exigence de votre fonction, votre implication quotidienne* », blablabla…, « *nous souhaitons vous donner des moyens inédits, mieux reconnaître votre engagement, nous ferons ensemble de véritables tremplins vers la réussite pour tous les élèves* », blablabla…, « *mieux valoriser l'engagement, mieux accompagner les difficultés scolaires, vous pourrez être porteurs de solutions d'avenir* », blablabla…, « *nous connaissons le professionnalisme et la persévérance avec lesquels vous accompagnez chaque jour nos jeunes…* »).
Encore un peu et on va être augmenté·es ! Ah non, on aura juste le droit de travailler plus pour gagner plus. Voire d'être conduit à changer de métier si l'on fait partie d'une filière qui ne « *répond plus aux besoins de l'économie* ». Merci, on ne va pas se laisser berner.

Premières annonces : la fermeture de 80 filières et l'ouverture de 150 nouvelles. Les fermetures, essentiellement dans le tertiaire - vente, accueil, AGORA (Ex-GA), laisseront sur le carreau des milliers de profs. On va en faire quoi ?

Ils « *pourront se diriger vers le professorat des écoles (1er degré), vers les collèges* » ou vers les nouveaux « bureaux des entreprises », créés au sein des lycées professionnels pour aider les élèves à trouver des stages…

Et on recrute de nouveaux profs pour les 150 filières ouvertes ? Et bien non : le ministère va recruter des « *professeurs associés* », qui « *viennent du monde de l'entreprise et vont consacrer un après-midi dans la semaine pour former des jeunes* ».

Si le sujet n'était pas aussi grave et sérieux, ce serait presque risible. On va remplacer des profs par des professionnels qui vont donner un peu de leur temps ? Comme si enseigner pouvait s'improviser...

Concernant les fermetures : au-delà de la casse que cela représente, et que l'on conteste donc fermement, **peut-on imaginer un tel bouleversement pour dans 4 mois** alors que les dotations horaires sont déjà transmises aux établissements, les mouvements de l'emploi déjà en cours ?

On ferme !

2 600 places d'élèves dès la rentrée 2023.

Calendrier prévisionnel :

100 % de formations non insérantes fermées à la rentrée scolaire 2026 !

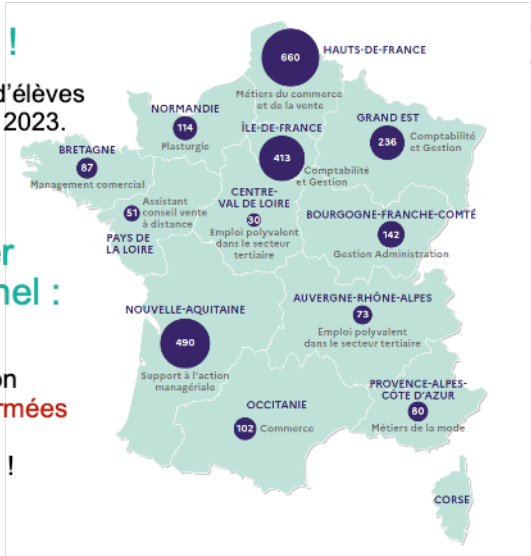

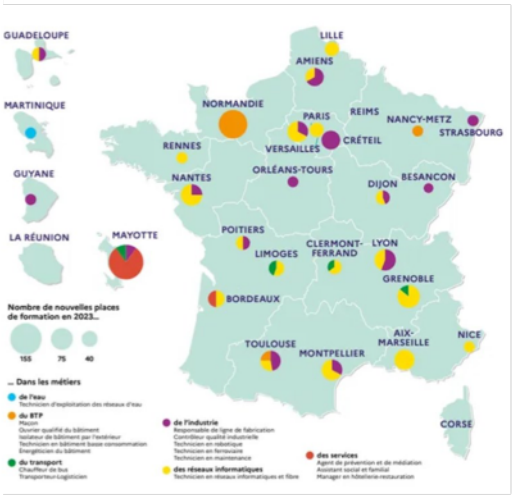

On ouvre !

3 000 places d'élèves dès la rentrée 2023 dans les domaines d'avenir (énergie, BTP, transport, industrie, services…). Vous pensez que dans 4 mois, nos établissements pourront accueillir ces formations ? Que des profs seront recruté·es ?

Cartes disponibles sur le site du ministère

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient...

Depuis des années, les gouvernements successifs ont progressivement fermé un grand nombre de filières « industrielles ». Pourquoi ? En réalité parce qu'elles coûtaient « trop cher » : c'est plus cher de mettre 8 élèves dans un atelier avec des machines performantes, que 30 dans une salle de classe pour un bac pro « commerce ». Et aujourd'hui, on nous annonce que l'on va « Adapter/ réaménager » la carte des formations ? Avec la fermeture de celles qui ont un mauvais taux d'insertion. Vous avez vu le terme « création », vous, quelque part ? À quand un retour de filières « automobile », « maintenance industrielle », « Métiers de bouche », « Energie renouvelable » dans nos lycées pro ? Saint-Glin-Glin, priez pour nous…

Lycée pro : voie d'excellence : ce n'est pas nouveau !

Emmanuel MACRON et Pap NDIAYE veulent nous vendre une réforme qui ferait du lycée pro une « voie d'excellence ». Ce n'est pas nouveau. Petit coup d'œil dans le rétro :

Le ministre DARCOS (Gouvernement SARKOZY), en 2007, justifie entre autres sa réforme du Bac Pro en 3 ans (des milliers de suppressions de postes !) pour faire du Lycée Professionnel (et notamment des « lycées des métiers »), une « filière d'excellence ».

16 ans plus tard, on en constate les conséquencxes désastreuses. Ajoutons qu'entre temps, il s'est en passé des choses. Enfin, surtout, il s'en est dit, des choses. Et nous en avons subi, des attaques.

Le MEDEF pousse depuis longtemps pour… « l'apprentissage, voie d'excellence » (2010). Tiens, on comprend mieux les intentions du gouvernement.
Enfin, en 2018 (sous le quinquennat d'un certain MACRON Emmanuel), le gouvernement a mis en place une grande et belle réforme (déjà, à l'époque, en réduisant le nombre de filières), pour « faire de la voie professionnelle un parcours de réussite et d'excellence ». Sans doute, ne s'en souvenait-il plus ce 4 mai 2023, en faisant ses annonces ?

Les propositions de la réforme :

Lutte contre le décrochage (qui est une vraie problématique) : « Mobilisation de bonnes solutions afin d'éviter une situation de déscolarisation. Permettre à chaque lycée de faire du sur-mesure ». Ouf, on est sauvés… mais concrètement : ça donnera quoi ?

Soutien en petits groupes pour les compétences de base (mathématiques et français) dans les établissements où les enseignants souhaitent s'engager. Or, nous avons déjà eu notre Dotation Horaire pour la rentrée prochaine dans les établissements ? Avec quoi va-t-on faire ces « petits groupes » ? Sans doute, comme au collège, avec une dotation en HSE qui, comme au collège, laissera penser que l'on augmente les profs alors qu'on leur propose de faire des heures sup'.

Ah, aussi, mais ce n'est pas encore indiqué : puisque vous ne faites rien pendant que vos élèves sont en stage, et bien vous allez devoir des heures, judicieusement utilisées au gré des « besoins » dans l'année…

Le risque est extrêmement fort sur les plus petits lycées professionnels : il va falloir « rentabiliser » et regrouper les formations « par pôle de métiers » au niveau régional. Aïe. On pleurera plus tard toutes ces fermetures, y compris les BTS dans quelques années, actuellement alimentés par les Bac Pro qui vont fermer...

« *Création d'un "Bureau des entreprises" dans chaque établissement pour accompagner les jeunes et les aider à trouver des stages, développer les partenariats afin de créer plus de liens entre le monde éducatif et le monde de l'entreprise.* ». Notre ministre sait-il que c'est ce que l'on fait tous les jours ? Il existe en outre des DDFPT, qui passent un peu de temps à s'occuper des recherches de stage ou du suivi des élèves et des relations avec les entreprises…

« *Recrutement de professeurs associés, qui sont des professionnels pour épauler les enseignants* ». Alors là on est mal. Celui, celle qui ne voit pas que nous allons être remplacé·es, petit à petit, par des professionnel·les, a de vrais problèmes. Ces professionnel·les (qui eux, « savent » de quoi ils parlent) viendraient donc faire quelques piges dans les établissements? Il faudra quand même les trouver... Mais si ça se trouve, comme pour la mise en œuvre de la mixité des publics et de l'apprentissage, on est bien capables de faire le boulot et d'être nos propres fossoyeurs ! Et si c'est comme pour les CFA, nous allons devoir leur donner nos progressions et nos évaluations, en plus.

Notre ministre ne le sait peut-être pas... mais le travail avec les professionnels extérieurs, là encore, mais on le fait déjà. Beaucoup.

.../...

« *Les jeunes souhaitant s'insérer verront la durée de leurs stages augmenter de 50 %. Ils seront accompagnés par France Travail pendant leur année de terminale* ». Cool, ça va faire plaisir aux agents de Pôle Emploi (ancien nom de France Travail), qui s'ennuient un peu en ce moment. Avec certitude, ils vont s'occuper de nos élèves de Terminale.
Mais encore une fois : on s'en occupe déjà un peu, aujourd'hui, des élèves, voire des parents ?

« *Reconnaître l'engagement des professeurs de LP, par la revalorisation déjà détaillée applicable à l'ensemble des enseignants, selon leur carrière, par le "Pacte LP" qui est une revalorisation selon une palette de missions nouvelles, en fonction de la participation des enseignants aux nouveaux dispositifs* ». Ah, ça, c'est bon ! Voilà les pépettes qui arrivent. Bientôt riches !

La revalorisation déjà détaillée, c'est 104€ bruts pour tout le monde (c'est bien, mais ces 80 euros nets ne compensent pas l'inflation, ni la perte des dernières années). La prime d'attractivité va offrir une revalorisation plus intéressante aux échelons 4, 5 et 6. Là aussi, c'est bien. Mais vu que les échelons d'après ne suivent pas le même chemin, c'est un tassement et un ralentissement de la progression qui est organisé. Pour le Lycée professionnel, les « briques » du « pacte » sont au nombre de 5 et... non sécables pour un total de 7 500 € bruts (*p.28 du Dossier de presse du 5/05/2023)*. Pour être clair, soit on prend 5x24h en plus, soit rien du tout. Comment le ministère compte-t-il faire travailler autant les collègues en plus ? On peut supposer qu'il considère d'ores et déjà que ce pourrait être durant les PFMP...

« Travaillez plus, et vous gagnerez plus ». Même s'il n'y en aura pas pour tout le monde...

À la CGT, nous revendiquons une augmentation de salaire inconditionnelle, qui reconnaitrait nos métiers à leur juste valeur, et l'embauche de personnels supplémentaires pour prendre en charge les « nouvelles missions » qui pourraient ainsi être réparties !

"*les 100 jours d'apaisement*" de Macron sont en fait 100 jours d'agression et de provocation. Son nouveau combat : déclarer la guerre aux profs des LP et aux jeunes, après avoir fait croire à une expérimentation partielle en septembre...

L'heure est donc à la mobilisation. Pour la CGT, elle doit prendre de multiples formes. Y compris lors des évaluations des « apprentis » qui arrivent ou des examens du mois de juin.

Gratification des élèves en stage : Une fausse bonne idée ?

À première vue, la rémunération des élèves en stage est une bonne nouvelle : nos élèves vont être contents. Mais si on prend un peu de hauteur : est-ce normal de mobiliser des moyens pour rémunérer des élèves qui suivent une formation avant le bac ? De payer un jeune de 16 ans pour sa formation ? On nous explique que sinon, ils sont trop attirés par l'apprentissage. Mais qui paie l'alternance ? C'est l'État lui-même qui organise sa propre concurrence, en finançant outrageusement l'apprentissage au bénéfice des entreprises… La rémunération des stages en entreprise pour les élèves va engloutir l'essentiel des moyens attribués à cette réforme, sans certitude que cela soit attractif puisque dans le même temps, on poursuit la politique du mixage des élèves sous statut scolaire et en apprentissage (ces derniers étant bien meux rémunérés par les entreprises et donc, indirectement, par l'état).

Pour rappel : 1 contrat d'apprentissage sur 3 ne va pas à son terme. Bizarre, non, pour un système aussi fantastique…

À la CGT, nous sommes inquiets pour notre travail, pour notre outil de travail, et encore davantage pour l'avenir des jeunes. On va préparer des salarié·es prêt·es à l'emploi. C'est bien. Mais où est passé l'ambition d'une école émancipatrice, ouverte, qui cherche à former des citoyen·nes éclairé·es, des salarié·es capables d'évoluer dans leur métier, de naviguer dans une société de plus en plus complexe ?

Pourtant, même avec les élèves de lycée pro qui nous arrivent parfois tout·es cabossé·es, nous pouvons le faire si on nous en donne les moyens, si on nous fait confiance.

Pour ne pas laisser faire, nous devons être fort·es, nombreux·ses et soudé·es.

Rejoignez-nous. Syndiquez-vous !

www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 MONTREUIL Cédex
Tél. : 06.51.37.79.82 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE